

## **Informations relatives au Schéma directeur territorial d'aménagement numérique Alsace (SDTAN Alsace)**

### **1 – Coordonnées du porteur de projet**

Conseil Régional d'Alsace  
1, Place Adrien Zeller  
BP 91006  
67070 STRASBOURG Cedex

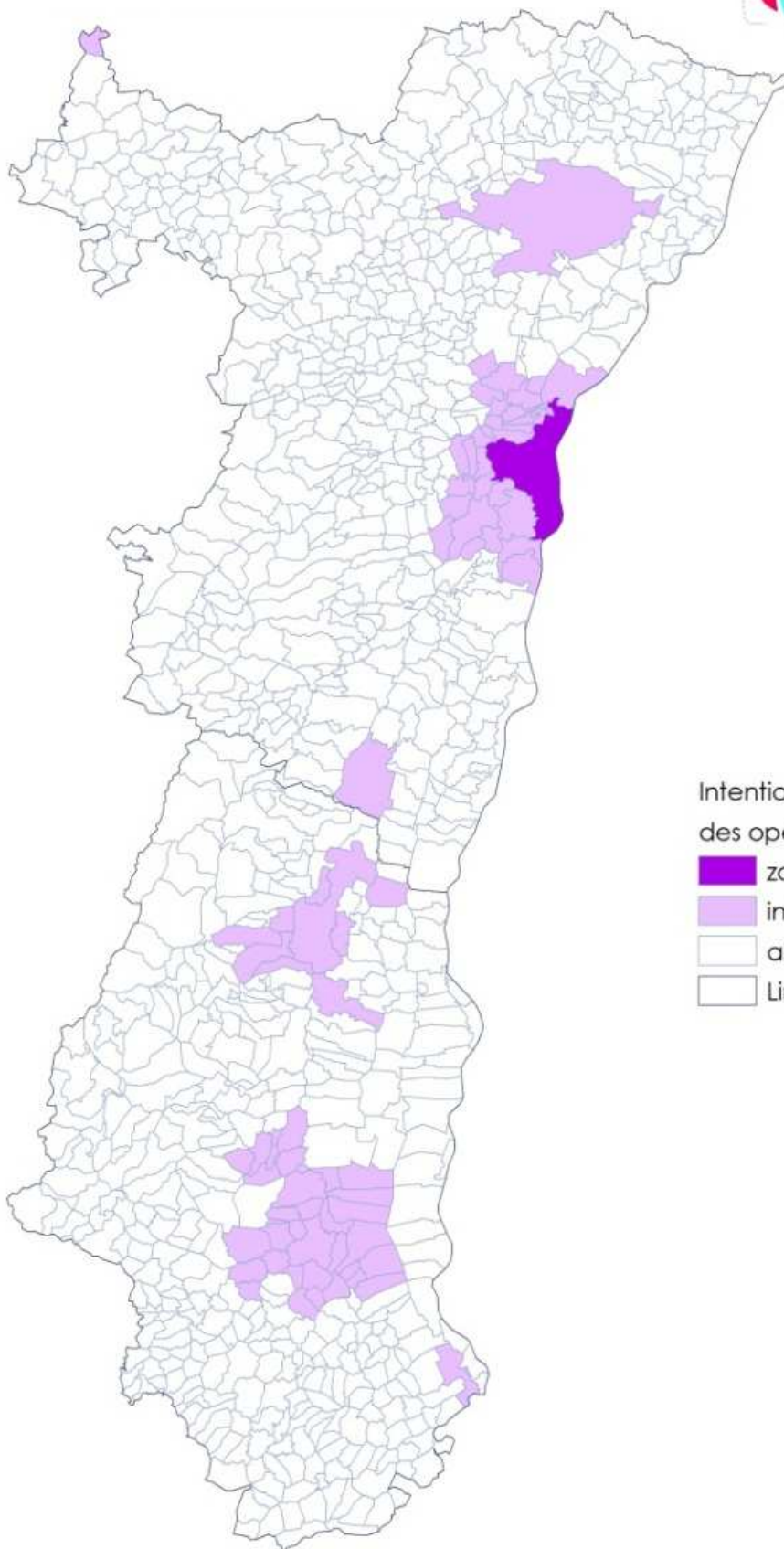
#### Contact Aménagement Numérique du Territoire

Marie-Dominique BERNON  
Directrice-Adjointe  
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement des Territoires  
03.88.15.69.94  
[dominique.bernon@region-alsace.eu](mailto:dominique.bernon@region-alsace.eu)

### **2- Territoire couvert par le SDTAN Alsace sur lequel une intervention publique en vue du déploiement du Très Haut Débit en Alsace est envisagée, motivant elle-même une demande d'aide auprès du FSN.**

Ce territoire a été déterminé en tenant compte des réponses des opérateurs privés à l'Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement (AMII) du Commissariat Général à l'Investissement et de l'état des lieux de la concertation engagée avec France Télécom Orange, primo investisseur des déploiements privés en Alsace, dans le cadre de la CCRANT. Il comprend donc l'intégralité du territoire alsacien en dehors des zones AMII.

Le projet THD - SDTAN Alsace porte sur l'ensemble du territoire alsacien en dehors des zones AMII



- Intentions de déploiement  
des opérateurs (par commune)
-  zone très dense
  -  initiatives privées annoncées
  -  absence d'initiative privée
  -  Limites départementales

Source : Région Alsace, BD TOPO®IGN, DATAR – 27/04/11  
Droits réservés - Reproduction interdite - Analyse & Cartographie Miriade 2011

### **3 – Modalités permettant une consultation libre du SDTAN Alsace**

Le SDTAN Alsace, ainsi que la SCORAN Alsace, sont consultables sur le site de la Région Alsace [www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu) (voir dans Politiques Régionales – Aménagement du territoire- Volet régional et interrégional) ainsi que sur le site de l'ARCEP.

### **4 – Modalités à suivre par un opérateur tiers souhaitant signaler que le projet proposé couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer lui-même un réseau à haut ou très haut débit.**

Cet opérateur devra adresser un courrier à l'attention du Président du Conseil Régional d'Alsace, 1 Place Adrien Zeller BP 91006 67070 STRASBOURG CEDEX, précisant :

- le périmètre concerné (joindre au courrier un support numérique –CD ou clé USB –) ;
- la technologie envisagée, le planning de déploiement ;
- tous éléments techniques, économiques et financiers permettant de démontrer l'engagement de déploiement ;
- les coordonnées du correspondant à contacter.

Cet envoi sera à faire en parallèle par mail à l'adresse suivante : [dominique.bernon@region-alsace.eu](mailto:dominique.bernon@region-alsace.eu)